

FORMULE 53C

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

ASSIGNATION À UN TÉMOIN EN DEHORS DE L'ONTARIO

*(titre)*

*(sceau de la cour)*

ASSIGNATION À UN TÉMOIN EN DEHORS DE L'ONTARIO

À *(nom du témoin)*

VOUS ÊTES REQUIS(E) DE TÉMOIGNER (devant le tribunal lors de l'instruction de la présente instance, lors d'un interrogatoire préalable, lors d'un contre-interrogatoire sur votre affidavit en date du *(date)*, etc.) *(choisir l'une des options suivantes)*

- en personne
- par conférence téléphonique
- par vidéoconférence

à l'endroit suivant

*(adresse du palais de justice, ou détails de la conférence téléphonique ou de la vidéoconférence, comme le numéro à composer, le code d'accès, le lien vidéo, etc., s'il y a lieu)*

le *(jour)* *(date)*, et d'y demeurer jusqu'à ce que votre présence ne soit plus requise.

VOUS ÊTES REQUIS(E) DE PRODUIRE, lors de l'instruction, les documents et objets suivants : *(indiquer la nature et la date de chaque document et donner suffisamment de précisions pour permettre d'identifier chaque document et objet.)*

L'INDEMNITÉ DE PRÉSENCE pour     jour(s) est signifiée en même temps que la présente assignation et calculée conformément à la *Loi sur les assignations interprovinciales* (Ontario), comme suit :

Indemnité de présence de 20 \$ par jour pour chaque jour d'absence de votre domicile habituel (au moins 60 \$)	..... \$
Indemnité de déplacement	..... \$
Indemnité de logement pour au moins trois jours (au moins 60 \$)	..... \$
Indemnité de repas pour au moins trois jours (au moins 48 \$)	..... \$

TOTAL ..... \$

Si votre présence est requise pour une plus longue période, vous aurez droit à une indemnité de présence supplémentaire.

VOUS POUVEZ ÊTRE CONTRAINT(E) DE VOUS CONFORMER À CETTE ASSIGNATION par les tribunaux de votre province en vertu de la *Loi sur les assignations interprovinciales*.

date ..... délivrée par .....  
greffier local

adresse du  
greffe .....

.....

..

La présente assignation a été délivrée à la demande de la personne suivante et toute demande de renseignements peut lui être envoyée à l'adresse ou au numéro suivants :

*(nom, adresse, adresse électronique (s'il y a lieu) et numéro de téléphone de l'avocat ou de la partie qui signifie l'assignation)*

DESTINATAIRE *(nom, adresse, adresse électronique (s'il y a lieu) et numéro de téléphone de la personne qui doit être interrogée)*

*Joindre à l'assignation le certificat du juge délivré aux termes de l'article 5 de la Loi sur les assignations interprovinciales ou l'y inscrire.*

RCP-F 53C (1<sup>er</sup> septembre 2020)